



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mercredi 31 juillet 2024**

☒ Libre ☐ Interne à la LFP ☐ Interne au service ☐ Confidentiel

Réunion du	31/07/2024 à 18h00
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents en visioconférence Teams avec voix délibérative	Mme Lola PIERRÈS, MM. Jacky BONNEVAY, Jean-Pierre CAILLOT, Alain GUERRINI, Bernard JOANNIN, Waldemar KITA, Marc KELLER, Olivier LAMARRE, Pablo LONGORIA, Max MARTY, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Joseph OUGHOURLIAN, Karl OLIVE, Jean-Pierre RIVERE, Dmitry RYBOLOVLEV (assisté pour les besoins de traduction par Ekaterina SARTORI RYBOLEVLA), David TERRIER.
Présents avec voix consultative	MM. Philippe DIALLO (visio), Arnaud ROUGER.
Excusé	MM. Nasser AL-KHELAÏFI, Gervais MARTEL, François MORINIERE Philippe PIAT (<i>représenté par David TERRIER</i>), Eric ROLLAND (<i>représenté par Olivier LAMARRE</i>).
Assistent	M. Edouard CONQUES (CVC Partners) MM. Stéphanie BOURDAIS, Marie-Hélène PATRY MM. Benjamin MOREL, Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Julien GILLET.

1. Commercialisation des droits audiovisuels de Ligue 1

Vincent LABRUNE ouvre la séance en expliquant que les négociations arrivent à leur terme et que le Comité de supervision de LFP Media vient de se réunir pour soumettre la proposition qui va suivre à la validation du Conseil d'administration.

Philippe DIALLO prend la parole pour indiquer que si, en raison de son agenda contraint avec les JO, il devait quitter la réunion avant la fin, il partage la proposition qui sera formulée.

Benjamin MOREL détaille ensuite les contours de la proposition de beIN Sports en partageant les éléments ci-dessous :

Deal Droits Media

- License fee : €78.5M/saison
- Droit principal : 1 match par journée de Choix 1 (journée paire) Choix 2 (Journée Impaire)
 - Case horaire sur la durée du contrat fixé au samedi 17h avec certaines exceptions par saison
 - Autres cases de repli pour ces exceptions seront le vendredi 20h45, dimanche 15h, dimanche 17h.
 - Nécessité d'adapter la programmation Ligue 2 à discuter par ailleurs
 - Doit respecter les contraintes de DAZN (case horaire fixe avec quelques exceptions, 8 à 10 matches maximum de la même équipe en fonction des saisons, pas de programmation de la même équipe 2 semaines consécutives)
 - A partir de la saison 2, 2 matches du top 10 en co-diffusion (7&10, 6&10, 6&10, 5&10)
- Durée :
 - 5 ans avec sortie automatique après 2 ans si le contrat avec DAZN se termine après 2 saisons
 - Si le contrat DAZN n'est pas rompu après 2 ans, beIN souhaite avoir un contrat sur 3 ans avec option d'étendre à 5 dans le courant de la saison 3
 - Si beIN décide de ne pas étendre, LFP Media devra vendre ce package pour les 2 saisons restantes
- Sous Licence possible soumise à accord préalable de LFP
- Droits media Annexes (extrait de matches DAZN dans le cadre du programme autour de leur matches, droits magazines lors des treves internationales et résumé de la saison)
- Frais de production du signal international HB par LFP Media (négociation à finaliser pour prise en charge des frais annexes par BeIN)

Deal Sponsoring

- Qatar Tourism en marque leader (ou beIN Sport ou tout autre marque qui ne soit pas en conflit avec LFP et les Clubs si nécessaire)
- License fee : €20M/saison avec valorisation inventaire en ligne avec le marché
- Ce montant de €20M est traité en dehors du guide de répartition des droits TV



- Chantier complexe et gros travail de faisabilité nécessaire et de coordination entre 36 clubs, la LFP, beIN et les marques en question
- Les clubs devront fournir d'urgence leur inventaire disponible sinon LFP ne pourra garantir ce montant (date butoir donnée au 30 Septembre)
- Accord ligue LFP Media Qatar Tourism pour €3,6M (potentiellement incluant droits et/ou Billboards du Near Live)
- Part clubs Ligue 1 et Ligue 2 de €16,4M
 - ~730K par club de Ligue 1 d'inventaire à donner à QT par saison en échange du versement de cette somme
 - ~170K par club de Ligue 2 d'inventaire à donner à QT par saison en échange du versement de cette somme
- Chaque Club devant fait une proposition sur l'inventaire disponible pour ces montants et conclure une lettre accord avec LFP Media qui coordonnerait avec beIN et les marques associées

La répartition en amont de ces sommes devra assurer une part de 2,5% à la FFF, de 13,04% à CVC, de 1,09 % à l'UNFP ainsi que les frais d'activation de ce partenariat estimée à 500KE. Une fois ces versements opérés, une répartition 81/19 sera effectuée entre la Ligue 1 et la Ligue 2 pour un partage final à parts égales entre les clubs.

Benjamin MOREL complète sa présentation en expliquant que les discussions se poursuivent sur les droits du Near Live dont la complexité de mise en œuvre est réelle.

Pour conclure la présentation de l'offre de beIN Sports sur le pack B de Ligue 1, Benjamin MOREL détaille l'échéancier de paiement sur une saison.

En complément, Benjamin MOREL précise que LFP Media :

- a reçu la confirmation du virement du solde des droits internationaux sur 2023/2024 ;
- doit finaliser avec beIN sports la commercialisation des droits internationaux sur la période 2024/2029 ;
- que le CA devra se prononcer également sur une demande de décalage du multiplex de Ligue 2 par beIN Sports afin d'optimiser l'organisation de sa grille du week-end.

Vincent LABRUNE rappelle à ce stade aux membres du Conseil que l'objet de la réunion du jour est de se prononcer sur l'attribution du pack B à beIN Sports et que la finalisation du dossier sur les droits internationaux interviendra après.

Benjamin MOREL, par souci de transparence, présente une offre non sollicitée sur le package B qui est parvenue à LFP Media après la dernière réunion du CA. Cette offre qualitativement intéressante n'étant pas au niveau financier de celle de beIN Sports, elle ne peut donc pas être retenue aujourd'hui.

Néanmoins, Vincent LABRUNE complète le propos de Benjamin MOREL en indiquant que cette offre d'un acteur majeur et expérimenté du marché permet de mieux apprécier l'effort financier de beIN Sports sur le package B complété par une offre de sponsoring.

Arnaud ROUGER précise ensuite la demande de beIN Sports pour aménager la programmation des journées de Ligue 2 qui consiste :

- à faire passer le multiplex initialement prévu le samedi à 19h au vendredi à 20h



- à réintégrer dans le multiplex du vendredi soir le match décalé initialement prévu le dimanche à 13h.
- à fixer à 14h30 le samedi le match initialement prévu à 15h.

Sur ce point, il précise qu'après avoir évoqué cette question avec Max MARTY et Bernard JOANNIN, les clubs de Ligue 2 devront être informés par leurs soins avant toute communication officielle.

Bernard JOANNIN prend la parole pour rappeler les problématiques de trésorerie auxquelles sont confrontés les clubs de Ligue 2 et qu'il faudrait que des informations précises leur soient communiquées.

Vincent LABRUNE apporte son soutien à la demande de Bernard JOANNIN en indiquant qu'il faudra trouver la meilleure solution pour répondre à cette situation.

Pierre-Olivier MURAT complète en demandant que pour plus de clarté, un guide spécifique sur les questions de répartition du sponsoring soit établi en complément du traditionnel guide de répartition des droits audiovisuels.

Un débat s'instaure ensuite sur les modalités opérationnelles à mettre en place pour l'accord de sponsoring avec beIN Sports.

Joseph-OUGHOURLIAN intervient sur les questions de garanties financières de beIN Sports qu'il faudrait aligner sur celles demandées à DAZN. Il demande en complément des précisions sur l'avancement des négociations sur les droits internationaux. Vincent LABRUNE et Benjamin MOREL répondent en donnant des détails sur les discussions en cours avec les objectifs associés.

Waldemar KITA prend ensuite la parole pour bien comprendre les propositions formulées sur la répartition des droits liés à l'accord de sponsoring et souhaite que ce montant soient exclusivement réservés aux clubs sans aucun prélèvement ou versement de dividende. Il précise que ce montant aurait pu être versé directement aux clubs sans passer par LFP Media.

Benjamin MOREL et Vincent LABRUNE apporte des éléments de réponse à Waldemar KITA en précisant notamment que les travaux sur le plan d'économies à réaliser devront permettre d'améliorer la répartition faite aux clubs.

Vincent LABRUNE conclue la séance en remerciant les équipes de LFP Media pour le travail très compliqué réalisé ces dernières semaines mais aussi les clubs, les acteurs du Conseil d'administration et la FFF pour l'unité qui a été observée pendant cette période particulièrement difficile.

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité la proposition formulée par beIN Sports sur le package B de Ligue 1,

Demande à LFP Media de bien vouloir finaliser la documentation juridique liée à cet accord,



Demande à la Commission des finances de préparer les documents budgétaires provisoire dans l'attente des derniers contrats à finaliser et des travaux à mener par la Commission chargé du plan d'économies, pour une prochaine réunion du Conseil d'administration d'ici la fin de semaine.

Vincent LABRUNE
Président